



**DÉCLARATION DE S. E. MONSIEUR MOURAD MEDELICI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, À L'OUVERTURE DE LA 36ÈME RÉUNION ANNUELLE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE (New York, 28 septembre 2012)**

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,  
Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies,  
Madame l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement,  
Monsieur le Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Économiques et Sociales,  
Monsieur le Secrétaire Exécutif du Groupe des 77,

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

1. Je vous souhaite à tous la bienvenue à cette 36ème réunion annuelle des Ministres des Affaires Étrangères du Groupe des 77 et de la Chine. Votre participation, ainsi que l'appui précieux des invités de marque que je remercie de leur présence à nos côtés, nous permettront tous ensemble de faire avancer l'agenda international de développement conformément aux principes et objectifs qui fondent l'action de notre Groupe.
2. En janvier dernier, l'Algérie entamait son mandat à la présidence du Groupe des 77 et de la Chine à New-York dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle touchant les sphères économique, financière, alimentaire, climatique et humanitaire.
3. Dans les différents fora internationaux pertinents, avec le plein appui de tous les membres du Groupe, l'Algérie a exprimé les positions du Groupe et en a défendu les priorités et intérêts dans l'esprit de responsabilité et de partenariat qui caractérise nos plateformes communes, et notamment la Déclaration adoptée en septembre 2011 par notre 35ème réunion ministérielle.
4. Durant cette période, et en nous appuyant sur les acquis enregistrés par la présidence remarquable assurée par nos amis argentins durant l'année 2011, notre Groupe a réalisé de nouvelles avancées que je vous présenterai de manière synthétique avant d'aborder les nombreux défis qui nous attendent au cours de la 67ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

5. L'action de notre Groupe au cours de ces derniers mois s'est déployée autour de quatre axes principaux : le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la coopération sud-sud et le renforcement du rôle des Nations Unies dans les questions économiques et sociales.
6. Après un processus préparatoire très ardu et complexe, la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro, a permis d'adopter une

feuille de route pour "l'avenir que nous voulons", un avenir où l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi et un préalable au développement durable.

7. La Conférence de Rio+20 a permis d'amorcer un dispositif institutionnel et de dialogue renforcé pour mieux répondre aux défis anciens et nouveaux tels que l'éradication de la pauvreté, la création d'emplois décents, la sécurité alimentaire, l'accès durable à l'énergie, la préservation de la biodiversité ainsi que la lutte contre la dégradation des sols et la désertification.

8. Cette feuille de route a conforté l'approche globale et intégrée du développement durable, fondée sur trois piliers indissociables : économique, social, et environnemental. Elle a également préservé les principes de la Déclaration de Rio de 1992, notamment celui de la responsabilité commune mais différenciée et celui de la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles.

9. Ces avancées ont été rendues possibles par la cohésion dont a fait preuve notre Groupe, une cohésion qui, je n'en doute pas, continuera à se manifester dans l'étape qui s'ouvre pour l'approfondissement et la concrétisation des engagements et des chantiers lancés par la Conférence de Rio+20.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

10. Le changement climatique est un défi majeur auquel la Communauté internationale est confrontée et qui affecte avec une gravité particulière les pays en voie de développement. Durant les réunions et consultations liées à la préparation de la 18<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévue à Doha, en novembre prochain, notre Groupe a maintenu une position unie et solidaire, mettant en avant, d'une part, la nécessité urgente d'un accord sur une deuxième période d'engagement dans le cadre du protocole de Kyoto, et d'autre part, la pleine mise en œuvre des engagements pris à Copenhague, à Cancun, et à Durban, en matière d'adaptation, de ressources financières, de transfert de technologie, et de renforcement des capacités au profit des pays en voie de développement pour faire face au changement climatique et à ses effets.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

11. La coopération sud-sud demeure aussi une priorité cardinale de notre Groupe. A cet égard, le Sommet des Pays Non Alignés, tenu à Téhéran le mois dernier, a donné une impulsion politique forte aux principes et objectifs qui portent la coopération entre nos pays, ce qui favorise les synergies entre le Mouvement des Pays Non Alignés et le Groupe des 77 et la Chine dans la mise en œuvre de stratégies et programmes de coopération entre les pays en voie de développement. Le Comité Conjoint de Coordination est un instrument que nous utiliserons pleinement à cet effet.

12. Il y a lieu de souligner également l'intensification des initiatives de coordination entre les chapitres du Groupe des 77, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action commun lors de la réunion des Coordonateurs des chapitres, qui a eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris, en février dernier, sous la présidence de l'Algérie.

13. En outre, notre Groupe se réjouit de l'adoption récente par l'Assemblée Générale de la décision concernant la transformation de l'Unité spéciale pour la coopération sud-sud en Bureau des Nations Unies pour la coopération sud-sud. Nous sommes confiants que le Secrétaire Général prendra toutes les mesures nécessaires pour renforcer les capacités de cette structure sous son autorité afin de lui donner les moyens de dynamiser la dimension sud-sud dans les activités opérationnelles à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

14. Notre rencontre d'aujourd'hui coïncide avec le 45<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte d'Alger, qui a marqué la détermination des pays en développement à s'unir pour contribuer à façonner la gouvernance économique mondiale et à ouvrir et conférer au Forum universel des Nations Unies le rôle qui doit être le sien dans la configuration postcoloniale des relations internationales.

15. La 13<sup>ème</sup> session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), tenue en avril 2012 à Doha, s'inscrit dans le prolongement de cette aspiration à participer à forger un cadre de relations plus équitables sur les questions liées au commerce, à l'investissement et au transfert de technologie à travers des réponses appropriées aux besoins des pays en développement, dont la croissance sera bénéfique à l'économie mondiale dans son ensemble.

16. Cet attachement au cadre de la CNUCED se traduit également par un engagement constant au service de la revitalisation du rôle de l'Assemblée Générale et de l'ECOSOC, dont notre Groupe a accompagné les plus récentes étapes avec des propositions novatrices et constructives.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

17. Il est évident que, dans une conjoncture internationale qui a placé la coopération pour le développement à la croisée des chemins, les acquis de notre Groupe, pour indéniables qu'ils soient, ne sauraient masquer l'importance du chemin qui reste à parcourir.

18. Dans les semaines et les mois à venir, il nous appartiendra de poursuivre nos efforts coordonnés et de maintenir notre cohésion, gages du maintien de notre position d'interlocuteur crédible qui conditionne de nouveaux progrès dans le sens de nos intérêts et aspirations.

19. Nous devons veiller, d'une part, à réaliser dans son esprit et dans sa lettre la feuille de route de Rio+20 dans l'ensemble de ses volets, y compris l'opérationnalisation du Forum de Haut Niveau sur le Développement Durable, la dotation du PNUE en moyens et prérogatives conséquents en liaison avec l'universalisation de son organe délibérant, et la prise en compte de nos positions dans la définition des Objectifs de Développement Durable.

20. La prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité à Hyderabad (Inde) en octobre 2012, interpelle aussi notre capacité à agir pour assurer la prise en compte équilibrée des trois objectifs de la Convention. En effet, la préservation de la biodiversité, la pérennisation et l'utilisation durable de ses ressources, et la distribution équitable des avantages découlant des ressources génétiques sont d'une importance capitale pour les pays en

développement. A cet égard, nous devons nous mobiliser pour assurer un résultat global positif, notamment en termes de mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles ainsi que de transfert de technologie pour faciliter la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de ses objectifs.

21. La promotion du multilatéralisme et du rôle des Nations Unies au service de relations économiques internationales plus équitables constitue une ligne directrice permanente du Groupe des 77, qui continuera d'inspirer notre action durant la 67<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

22. Dans ce cadre, la revue quadriennale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies recueillera toute notre attention, sans pour autant diminuer notre vigilance sur la défense des intérêts et positions du Groupe des 77 dans toutes les Commissions et Organes des Nations Unies traitant des aspects économiques, sociaux et humanitaires du développement.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

23. L'expérience a amplement démontré que l'action coordonnée et commune, sur la base de la solidarité et de l'unité du Groupe, demeure le meilleur instrument pour la promotion et la défense des intérêts collectifs des pays en développement. La diversité au sein de notre Groupe solidaire nous amène à défendre fermement les besoins spécifiques des plus vulnérables d'entre nous, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les Etats insulaires en développement. La Communauté internationale et le système des Nations Unies devraient être toujours plus attentifs aux besoins et vulnérabilités de ces pays, en prenant des mesures urgentes pour honorer leurs engagements.

24. Permettez-moi, avant de conclure, d'exprimer mes sincères remerciements au Président de l'Assemblée Générale, au Secrétaire Général, Monsieur Ban Ki-Moon, et à ses collaborateurs, et à toutes les délégations pour le soutien précieux apporté à la présidence algérienne du Groupe. Je ne manquerai pas de rendre aussi hommage à l'équipe du Secrétariat Exécutif du Groupe des 77 pour l'excellent travail accompli sous la direction de Monsieur Mourad AHMIA, Secrétaire Exécutif.

Je vous remercie.